



COLLATION DES GRADES 2024

Règlement de concours

1. Le concours se déroulera du mardi 11 juin au mardi 25 juin 2024 à 23 h 59, HNE.
2. Les trois (3) prix à gagner sont :
 - **Accès VIP pour deux personnes** jusqu'à six événements, organisés dans le cadre des [activités aux diplômées et diplômés ULaVal](#), qui se tiendront entre juin 2024 et mai 2025 (Les Capitales de Québec, Mythes et légendes – Wendake, un match de football du Rouge et Or, les Remparts de Québec, un concert aux chandelles et un gala de lutte professionnelle au Diamant). Ce prix, offert par La Personnelle, est d'une valeur de 750 \$.
 - **Abonnement annuel au GYM du PEPS** incluant un accès complet aux installations. Ce prix, offert par le [Service des activités sportives \(SAS\)](#), est d'une valeur de 447 \$ ([voir les détails de l'abonnement](#)).
 - **Forfait Couette et Café pour deux personnes** comprenant une nuitée en chambre avec accès à la villégiature, l'espace piscines et bains ainsi que le petit-déjeuner. Ce prix, offert par [l'Auberge du Lac Taureau](#), est d'une valeur de 440 \$.
3. Les prix ne peuvent être échangés ou remboursés.
4. Le tirage des prix sera fait au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant la fermeture du concours, le mardi 25 juin 2024, à 23 h 59, HNE. Une seule participation par personne diplômée. Le tirage aura lieu le jeudi 27 juin, à 14 h, HNE, dans les bureaux de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés, situés au pavillon Alphonse-Desjardins, 2325, rue de l'Université, bur. 3402, Québec (Québec) G1V 0A6. Toutes les participantes et tous les participants seront comptabilisés dans un fichier Excel

et une procédure informatique aléatoire déterminera les trois (3) personnes gagnantes.

5. Admissibilité : aucun achat requis. Ce concours s'adresse à toutes les personnes diplômées de l'Université Laval ayant terminé aux sessions d'été 2023, automne 2023, hiver 2024.
6. Pour s'inscrire, les participantes et participants doivent remplir toutes les sections obligatoires du [formulaire en ligne](#).
 - a. Pour la réclamation du prix, une personne représentante de la Direction de la philanthropie et des relations avec les diplômées et diplômés communiquera par téléphone et par courriel avec les personnes gagnantes dans les cinq jours (5) suivants la date du tirage. Le prix sera remis en personne au moment convenu entre les parties ou par la poste si la personne gagnante ne peut se déplacer.
 - b. Les chances d'être sélectionnée comme personne gagnante dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues avant la date de fermeture du concours.